



LES PAUVRES.

PHYSIOLOGIE DE LA MISÈRE.



DANS la distribution des maux de cette terre, chaque peuple a eu son fléau, chaque époque sa plaie.

Tantôt ç'a été la famine, tantôt la peste, tantôt la guerre, tantôt les inondations, tantôt le bouleversement des idées, des fortunes, des religions, des empires.

Sous quelque forme que ces maux se soient produits, ils ont toujours eu pour effet un autre mal, — le seul qui toujours ait survécu à tous les autres ; — mal chronique, enraciné, persistant ; mal qui prend chaque jour une extension terrible, fatale, immense... LA MISÈRE !

La misère suit les variations et les exigences du besoin, qui en est la source : publique, quand c'est toute une cité, toute une population, tout un royaume qu'elle enveloppe ; privée, quand ce n'est que quelques familles, que quelques individus qu'elle frappe ; extrême quand le besoin est extrême ; restreinte quand le besoin est restreint ; n'existant pas quand les besoins de l'existence sont la limite du besoin.

La misère a donc ses degrés, comme elle a ses variétés et ses espèces.

Le premier degré, le moins élevé de l'échelle, est la gêne. La gêne est le précurseur de la pauvreté. L'homme gêné n'est pas encore pauvre, mais la pauvreté frappe à sa porte, et, pour peu qu'on le délaisse ou que le travail lui fasse défaut, il sera forcé de la lui ouvrir.



La pauvreté est le second degré de la misère, le degré intermédiaire entre la gêne et l'indigence. La pauvreté est la privation des commodités de la vie. Le pauvre a peu, mais ce peu suffit pour que sa position soit plus une crainte ou un regret qu'une souffrance.

L'indigence est le troisième degré. L'indigence est une pauvreté extrême : c'est la privation du nécessaire ; c'est le dénûment absolu. L'indigent n'a rien ; il souffre, il est nécessaire, il pâtit ; si l'on ne vient à son secours, il tendra la main ; il mendiera.

La mendicité est le quatrième degré de la misère ; c'est l'indigence dans la rue, nue, squalide, hideuse à voir ; c'est l'indigence nous barrant le chemin et nous demandant le pain qu'elle ne sait, ne veut, ou ne peut gagner. Prenons garde ! si nous ne savons la prévenir, ce sera vainement que nous voudrions la réprimer : de contravention, elle deviendra délit, et bientôt de délit, crime.

Le crime est le dernier degré de la misère, ou plutôt c'en est la plus haute manifestation, manifestation comme cause plus peut-être que comme effet.

Outre ces distinctions, il en est d'autres qu'il importe de faire, pour bien se rendre compte et des causes du mal et des remèdes qu'il appelle.

D'abord, il y a la misère vraie et la misère fautive : vraie, quand c'est pour des besoins réels et pour un légitime emploi qu'elle attend ou qu'elle implore les secours de la charité ; fautive, quand c'est pour des besoins factices ou honteux à satisfaire qu'elle la harcèle ou qu'elle l'exploite.

Ensuite, parmi les vrais indigents, parmi les vrais pauvres, car ces deux mots sont synonymes dans le langage ordinaire, il faut distinguer les *valides*, les *invalides*, et ceux qui participent de ces deux classes à la fois.

A la première classe appartiennent les indigents qui peuvent travailler, mais qui manquent de travail, ou auxquels leur travail ne donne qu'un produit insuffisant.

A la seconde classe appartiennent les indigents qui ne peuvent gagner leur vie, et sont privés de leurs forces, soit par l'âge, soit par les infirmités, physiques ou intellectuelles.

A la troisième classe appartiennent tous les malheureux qui flottent pour ainsi dire entre les deux premières : tels, par exemple, que les filles abandonnées, les femmes veuves ou délaissées, les femmes nourrices ou enceintes, etc., et les travailleurs que Bentham appelle *imparfaits*.

Cette première classification établie, il faut distinguer encore entre l'indigence permanente et l'indigence temporaire ou accidentelle ; entre l'indigence volontaire, c'est-à-dire produite par la faute personnelle de celui qui la subit, et l'indigence involontaire, c'est-à-dire produite par des événements qu'il lui a été impossible d'éviter.

Puis, il faut sous-classer, parmi ces divers genres de misère, l'indigence sédentaire et l'indigence vagabonde ; l'indigence agricole ou rurale et l'indigence industrielle et urbaine ; l'indigence oisive et l'indigence laborieuse ; l'indigence ostensible et l'indigence cachée ; l'indigence vicieuse ou coupable et l'indigence vertueuse ou honnête ; enfin l'indigence libre et l'indigence en prison.

Toutes ces classifications sont nécessaires à établir, attendu que chacune d'elles comporte, dans la physiologie de la misère, son espèce particulière, sa cause spéciale, son remède propre et son signe distinct.

Ce n'est, en effet, ni au même degré ni au même titre que tombent ou sont exposés à tomber dans l'indigence l'adulte et l'enfant, l'adolescent et le vieillard, l'homme et la femme, le célibataire et l'homme marié, la femme veuve et la jeune fille, l'orphelin et celui qui a conservé ses parents, l'enfant trouvé ou abandonné et celui auquel reste une famille, le fils naturel et le fils légitime, les pères et les mères privés d'enfants et ceux qui ont leurs enfants pour soutien, l'habitant des villes et l'habitant des campagnes, l'agriculteur et le fabricant, l'imbécile ou l'allié et l'homme jouissant de toute sa raison, le malade ou l'infirme et l'homme jouissant de toute sa santé, l'homme habile et l'ignorant, celui qui sait un état et celui qui n'en sait aucun, celui qui n'a jamais failli et le libéré de nos prisons ou de nos bagnes, celui qui a une nombreuse famille à nourrir et celui qui n'a à travailler que pour lui seul, celui qui a quelques épargnes et celui qui est grevé de dettes, etc., etc.

De même, ce n'est ni au même degré ni au même titre que l'indigence appelle les secours de la charité, lorsque celui qui en est frappé n'a connu précédemment que les aisances de la vie, ou lorsque sa vie n'a jamais connu que la gêne ; lorsque la honte vient ajouter son poids au poids de la misère, ou lorsque la misère peut se montrer à nu sans rougir ; lorsque l'hiver se fait sentir ou lorsque la belle saison commence ; dans les régions du midi ou dans les régions du nord ; lorsque le prix des denrées est peu élevé ou lorsqu'il dépasse le taux journalier des salaires ; lorsque les récoltes sont abondantes ou lorsqu'il y a disette ; lorsque le commerce est florissant ou lorsque les affaires sont stagnantes ; lorsque l'industrie des machines envahit l'industrie individuelle ou lorsque l'industrie individuelle est soustraite à l'envahissement des machines ; lorsque enfin la paix et la bonne santé protègent et fécondent le travail du pauvre, ou lorsqu'une maladie épidémique ou contagieuse vient porter le deuil dans sa maison, ou qu'un incendie a dévoré son toit, ou que la guerre l'enveloppe dans ses ravages, ou que l'émeute et la révolte suspendent pour lui, comme pour tous, le règne des lois et le principe de la vie sociale.

En résumé, toutes les distinctions que nous venons d'établir se réduisent à ces deux-ci : misère absolue, misère relative.

La misère absolue est l'absolu dénûment de toutes les nécessités de la vie. Et par nécessités de la vie il faut entendre ce que les lois romaines comprenaient sous l'expression générique d'aliments, c'est-à-dire la nourriture, le vêtement et le coucher, *quia sine his corpus ali non potest*.

Celui-là donc est pauvre, dans l'acception la plus étendue du mot, qui manque à la fois d'aliments pour se nourrir, de vêtements pour se couvrir, et d'un toit pour s'abriter.

Mais ces nécessités, quelque impérieuses qu'elles soient de leur nature, n'en varient pas moins dans leur objet et dans leurs exigences, suivant les lieux, les cli-

mats, les saisons ; de telle sorte que ce qui constitue un état réel d'abondance ou de bien-être, dans tel pays et à telle époque, constitue un véritable état de gêne ou de misère dans tel autre.

C'est la limite du besoin et non le taux du gain ou du salaire qui constitue la somme du bonheur chez les classes ouvrières. C'est pour cela que l'ouvrier du midi et de l'ouest de la France se trouve plus heureux que celui du nord avec son salaire élevé et son pain moins cher ; c'est pour cela que l'ouvrier agricole se trouve par toute la France plus heureux et plus tranquille que celui des ateliers, bien que la somme de son salaire soit moindre.

Ceci achève de démontrer que l'indigence est relative, et qu'il est impossible de ramener à un taux moyen les diverses espèces de misère.

Mais pouvons-nous au moins en connaître le chiffre total ?

Jusqu'ici le gouvernement français n'a publié aucun document à ce sujet¹ ; nous savons seulement, par les calculs approximatifs auxquels les économistes se sont livrés, qu'en France la proportion du nombre des indigents est de un sur vingt habitants, et celle des mendiants de un sur cent soixante-six.

PAUPÉRISME.

J'ai parlé des divers degrés et des diverses espèces de misère, et je n'ai rien dit encore du paupérisme.

C'est que le paupérisme n'est point une variété de la misère ; c'est la misère même, mais la misère transformée, la misère érigée en institution, c'est-à-dire ayant pris rang dans les institutions des peuples, comme condition, comme état, comme corps.

Le paupérisme est un fléau moderne, suivant les mouvements progressifs de la civilisation, se développant avec les développements de l'industrie, s'attachant comme une lèpre à la population toujours croissante ; croissant avec elle et comme elle, s'engendrant de lui-même, et prenant de nouvelles forces en marchant.

L'existence simultanée et contemporaine de l'industrie et du paupérisme a fait croire à l'existence de secrets rapports entre l'industrie qui travaille et l'industrie qui mendie.

D'autres rapports sont constatés ou établis entre le paupérisme et le luxe ; entre le paupérisme et l'inégalité des conditions sociales ; et l'inégale répartition des richesses ; et le trop grand morcellement ou la trop grande agglomération des propriétés ; et le principe de la population ; et le progrès des lumières ; et l'ignorance ; et les impôts ; et les salaires ; et les machines, etc., etc.

Ces rapprochements peuvent être vrais, mais je n'ai point à m'en occuper dans

¹ Une circulaire du ministre de l'intérieur, du 31 juillet 1840, demande aux préfets tous les renseignements qui pourront servir d'éléments à une statistique exacte du paupérisme en France.

cet article. Je dirai seulement ici que le grand tort des économistes est de se préoccuper exclusivement des intérêts matériels considérés comme les seuls éléments de la richesse ou de la pauvreté des individus et des nations.

Pour eux, il n'y a qu'une misère à craindre, qu'une misère à combattre, la misère matérielle ; pour eux, il n'y a qu'une richesse à espérer, qu'une richesse à acquérir, la richesse matérielle.

Et cependant, il est une misère plus grande, la plus grande de toutes ; il est une richesse plus précieuse, la plus précieuse de toutes : — c'est la misère, c'est la richesse morales.

MISÈRE MORALE.

C'est merveille de voir avec quelle constante et exclusive sollicitude les gouvernements s'occupent, depuis des siècles, à chercher la cause de la richesse ou de la misère publiques, là où elle n'est point. Aucun, que je sache, n'a encore porté ses investigations sur ce point : qu'on n'est riche ou pauvre matériellement que quand on est riche ou pauvre moralement.

La nation la plus riche n'est pas celle qui a le plus de richesses.

Voyez Rome : jamais elle ne fut plus pauvre que quand elle fut devenue riche de tous les trésors de la terre. Jamais, au contraire, elle ne fut plus riche que quand elle n'eut pour trésor que sa pauvreté. C'est qu'avec la pauvreté elle avait toutes les vertus qui font de la pauvreté même une vertu : c'est qu'avec la richesse elle avait tous les vices qui font de la richesse même un vice.

Lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, ce fut pour révéler aux hommes que l'homme ne vit pas seulement de pain, et qu'il est une autre richesse au monde que celle des biens matériels de ce monde.

Pour le prouver mieux, il se fit pauvre, et il leur prêcha d'exemple l'empire de l'esprit sur la chair, et il les initia au grand mystère du sacrifice.

Et il dit aux riches : Le royaume du ciel n'est point pour vous.

Et il dit aux pauvres : Ce royaume ne sera le vôtre qu'autant que vous serez encore *pauvres d'esprit* ; ce qui voulait dire que la richesse du cœur est la vraie richesse, et que ce qui n'est pas elle n'est que misère et vanité.

Mais la parole de l'Homme-Dieu n'a point encore été comprise des hommes, et depuis dix-huit siècles que le sacrifice de la matière est consommé, les hommes en sont encore à demander à la matière ce que la matière est impuissante à leur donner.

Aussi, voyez ce que produit de nos jours cette civilisation matérielle dont les peuples modernes se montrent si jaloux et si fiers ! Vainement font-ils marcher de pair la civilisation intellectuelle ; l'intelligence n'est que l'esprit de la matière ; ce n'en est pas l'âme, ce n'en est pas la vie.

L'âme, la vie de la matière, comme celle de l'intelligence humaine, c'est la foi qui relie l'une et l'autre à Dieu. Cette foi s'appelle *religion*. Sans cette foi, la science est ignorance pure, et la richesse n'est que misère.

Et qu'on ne croie pas que ces distinctions ne soient que de doctrine religieuse ; elles sont avant tout de doctrine sociale.

Des écrivains ont dit, et les gouvernements ont cru, que l'ignorance et la misère étaient la source du plus grand nombre des crimes ; d'où cette conséquence qu'en soulageant la misère et en éclairant les masses on tarirait le vice à sa source.

Et, de fait, les gouvernements se sont mis partout à ouvrir aux indigents des hospices ; et aux enfants du peuple, des écoles.

Mais la misère a grossi avec le crime dans la même proportion que se sont accrus les moyens employés pour les diminuer.

C'est qu'en ceci encore les gouvernements ont pris les effets pour leurs causes ;

C'est que la misère est le produit du crime, bien plus que le crime le produit de la misère ;

C'est que, en un mot, la misère matérielle n'est que le résultat de la misère morale.

Par misère morale j'entends l'absence ou la perte des vertus sociales et des qualités du cœur qui constituent la force et la vie des peuples et des individus.

Le bouleversement des fortunes et des empires est toujours précédé du bouleversement des idées et des mœurs.

La débauche du corps n'est que la suite de débauches d'esprit.

L'orgie des sens n'est jamais qu'une orgie de pensées.

La pensée de l'acte précède l'acte, et l'intention seule incrimine l'action.

Je l'ai dit ailleurs : le crime ne fait pas le criminel, il le manifeste.

De même, la misère matérielle ne fait pas la misère morale, elle la manifeste.

Quand le pauvre mendie, ce n'est pas parce qu'il est pauvre, mais parce qu'il est dépravé.

Un peuple vertueux n'est jamais pauvre. S'il devient pauvre, c'est qu'il a cessé d'être vertueux.

Pauvreté n'est pas vice est un proverbe qui ne cesse d'être vrai que quand c'est le vice qui devient pauvre.

Alors la pauvreté, fille du vice, devient mère du vice à son tour.

Alors, corrompue à sa source, tout ce qui sort d'elle est corrompu comme elle.

Mais ce n'est pas elle qui a engendré le vice la première ; c'est le vice qui l'a séduite et déshonorée, et qui lui a fait porter des enfants comme lui.

La science de la statistique nous a révélé, sur ces divers points, des faits que la philosophie spéculative semble encore ignorer aujourd'hui, et dont il faudra bien pourtant qu'elle tienne compte un jour.

L'une des idées les plus accréditées et les plus généralement répandues, c'est que les pays les plus pauvres et les plus ignorants sont aussi ceux où il se commet le plus de crimes.

Eh bien ! la statistique constate que c'est tout le contraire qui arrive, et que c'est dès lors tout le contraire qu'il faut croire.

Nous pouvons citer comme exemple les pays les plus riches et les plus civilisés : la France, l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis.

En France, il est prouvé que le crime suit avec une constance et une régularité fatales le mouvement progressif ascendant des lumières et de l'industrie.

A aucune époque, les lumières et l'industrie n'ont été plus florissantes que dans l'intervalle des douze années qui se sont écoulées de 1825 à 1836.

Eh bien ! de 1825, date du premier compte rendu de la justice criminelle, jusqu'en 1836, dernière année dont les relevés aient été publiés, le nombre total des crimes et des délits ordinaires s'est élevé de cinquante-sept mille six cent soixante-neuf à soixante-dix-neuf mille neuf cent trente ; ce qui fait une augmentation de trente-neuf pour cent.

Durant le même intervalle, le nombre des crimes de faux témoignage et de subornation de témoins a augmenté du quart ; celui des assassinats et des tentatives d'assassinats, du tiers et au delà ; celui des faux, de près de la moitié. Et si les coups et blessures envers les ascendants, ainsi que les viols sur les adultes, ont offert quelque diminution, d'un autre côté, le nombre des attentats à la pudeur sur des enfants de moins de seize ans s'est élevé en 1836 à plus du double de ce qu'il était en 1825¹.

La progression du nombre des récidives est encore plus rapide, et surtout plus générale.

De 1828 à 1836 seulement, durant une période de neuf années, le nombre total des récidives a augmenté du double. De quatre mille sept cent soixante il s'est élevé à neuf mille six cent quatre-vingt-deux.

Enfin, en distinguant les crimes des délits ordinaires, on trouve que l'accroissement a été de vingt-cinq pour cent pour les accusés jugés par les cours d'assises, et de cent trente-trois pour les prévenus traduits devant les tribunaux correctionnels².

Comme on le voit, la misère morale suit pas à pas, et avec des développements effrayants, les développements progressifs de la richesse intellectuelle et de la richesse matérielle du pays.

Mais ce qu'il y a de plus frappant dans les résultats de cette science nouvelle, plus nouvelle peut-être que celle de Vico, c'est que, lorsqu'on en fait l'application à chacun des départements de la France, on arrive forcément à cette conclusion, que les départements les plus pauvres, et en même temps les moins instruits, tels que ceux de la Creuse, de l'Indre, du Cher, de la Haute-Vienne, de l'Allier, etc., sont en même temps les plus moraux, tandis que le contraire a lieu pour la plupart des départements qui ont le plus de richesse et d'instruction³.

Ainsi donc la misère matérielle des classes pauvres a sa source première dans la

¹ Si, au lieu d'opposer, afin de rendre la tendance plus marquée, les chiffres de 1835 à ceux de 1836, on prend comme termes de comparaison les résultats moyens des six premières années et ceux des six dernières, l'accroissement devient moins considérable, et n'est plus alors que d'environ treize pour cent de la masse totale des crimes et des délits.

² Guerry, de *l'Accroissement du nombre des crimes et des récidives en France*. Paris, 1839.

³ Voyez Quetelet, *Essai de physique sociale*, t. II, p. 214 ; et le comte d'Angéville, *Essai de statistique*, p. 70.

misère morale des masses, — misère dont sont infectés tous les rangs; — misère qui se manifeste en ce moment dans toutes les sphères; — dans la sphère politique et gouvernementale comme dans la sphère civile et domestique; dans la sphère littéraire comme dans la sphère religieuse, etc.

Si j'insiste aussi fortement pour assigner à la misère morale la place qu'elle doit occuper dans l'appréciation des causes de la misère matérielle, c'est que la première place lui est due; c'est que, pour la lui avoir déniée ou pour l'avoir donnée à toute autre, les gouvernements se sont mépris sur les effets; au point de les prendre pour leurs causes; c'est que, sans sonder le mal à sa source, il me paraît impossible d'extirper le mal à sa racine: c'est qu'enfin, l'origine du mal connue, il deviendra plus facile de reconnaître pourquoi les remèdes employés jusqu'à ce jour pour le guérir n'ont contribué qu'à l'empirer.

SIGNES ET EFFETS EXTÉRIEURS DE LA MISÈRE.

Les signes par lesquels se manifeste la misère sont multiples comme la misère elle-même. La misère ayant ses degrés, ses variétés, ses espèces, a nécessairement aussi ses formules, — formules diverses autant que ses caractères sont distincts.

Mais la misère est comme la douleur: si elle a ses prodromes et ses nuances visibles, elle a aussi ses secrets et ses mystères.

L'infortune réelle se dérobe souvent aux regards; souvent une mise soignée est un voile dont elle se couvre. Une mise soignée n'annonce pas toujours de l'aisance; des haillons ne sont pas toujours l'indice de la gêne. A Glasgow, en Écosse, j'ai vu le peuple marcher nu-pieds dans les rues, l'hiver, et le peuple de Glasgow n'est pas pauvre. A Paris, je connais des *messieurs* bien chaussés qui n'ont pas de pain.

Rien donc n'est plus difficile à saisir, au milieu des mille formes qu'emprunte l'indigence, que la forme réelle, que le langage vrai de la misère.

Cependant, parmi les signes divers qui forment ses diverses espèces, on en distingue trois qui semblent se réunir et se fondre entre eux pour faire, de leurs éléments distincts, une sorte d'unité trinitaire, — la mendicité, la prostitution et le vol. — Les mendiants, les prostituées, les malfaiteurs; — tels sont en effet les trois branches principales qu'on voit sortir du même tronc, et dont les rameaux nombreux couvrent le vaste champ de la misère.

Mais la mendicité, le crime et la prostitution ne sont pas les seuls signes apparents par lesquels se produit la misère. Beaucoup d'autres signes la révèlent, et, parmi eux, sont les effets qu'elle produit. Pour les signaler tous, il faudrait attacher un stigmate distinct à chacune des nombreuses espèces de misères dont nous avons présenté le tableau, — ce qui dépasserait l'objet de cet article. Nous nous bornerons donc à indiquer quelques-uns des autres signes généraux qui caractérisent et manifestent la misère, dans l'ensemble de ses développements et dans l'universalité de ses résultats.



VIEILLE MENDIANTE
(Dépôt de St-Denis).

Dans ce but, nous parlerons successivement des mendiants, des vagabonds, des malfaiteurs, des libérés, des enfants trouvés et abandonnés, des orphelins, des aveugles et sourds-muets, des aliénés, des pauvres honteux et des débiteurs.

MENDIANTS.

« Qu'il n'y ait point de mendiants parmi vous, » disait Moïse à son peuple. « Que celui qui refuse de travailler, ne reçoive point à manger, » disait saint Paul, en ses épîtres.

Malgré ces préceptes et les lois rendues par les empereurs contre la mendicité, la charité des premiers chrétiens attirait journellement une foule de pauvres aux portes des couvents, des églises et des maisons riches. Ceci nous est attesté par plusieurs écrits des troisième et quatrième siècles. « Jamais l'avidité des mendiants n'a été pareille, écrivait saint Ambroise, dans le deuxième livre de son *Traité sur les devoirs des ministres*. Il y en a qui feignent d'avoir des dettes, d'autres se disent dépouillés par des voleurs, etc. Il faut prendre d'exactes informations sur ces personnes. »

En France, dès le douzième siècle, les mendiants de profession étaient déjà devenus l'objet d'inquiétudes sérieuses dans les principales villes du royaume. C'était dans les groupes de ces vagabonds, que les voleurs, les assassins et les agents d'infâmes débauches allaient se recruter.

« Dans ce siècle et encore longtemps après, on voyait, à Paris, dit l'historien Villaret, plusieurs enceintes remplies de cabanes servant de retraites à des misérables dont la seule occupation était de mendier pendant le jour et de voler pendant la nuit. On ne pouvait approcher de leurs repaires sans danger d'être maltraités. Quand ils sortaient, c'était pour exciter la compassion par des infirmités feintes, et comme ces infirmités disparaissaient aussitôt qu'ils étaient rentrés chez eux, les lieux où ils se retiraient furent appelés *Cours des Miracles*. »

D'après Dulaure, les pauvres, sous les Valois, formaient à Paris près du cinquième de la population. Ils demandaient l'aumône l'épée au côté. Les uns, les *tire-laines*, volaient des manteaux ; d'autres coupaient des bourses ; d'autres enlevaient des enfants pour les faire mendier. Ils enlevaient aussi des hommes pour les vendre aux recruteurs, et leur faire payer une rançon. Les citoyens, ainsi arrêtés, étaient tenus en chartre privée dans des maisons que l'on nommait *fours*. En 1654, on comptait encore vingt-huit de ces *fours* dans Paris.

La physiologie de la mendicité a reçu peu d'altérations des changements introduits dans nos institutions nouvelles. Aujourd'hui, comme autrefois, « il est un grand nombre de gueux hypocrites qui, par des gémissements imposteurs et des infirmités factices, surprennent votre libéralité et trompent votre compassion. D'une voix artificielle, plaintive et monotone, ils articulent, en traînant, le nom de Dieu, et vous

poursuivent dans les rues avec ce nom sacré ; mais ces misérables ne craignent ni sa justice ni sa présence. Ils mentent à chaque passant. Entretenus par les aumônes, ils font semblant d'être souffrants, mutilés, pour se dérober au travail qu'ils détestent. On a vu des poltrons se couper un doigt pour se dispenser d'aller à la guerre. Eux, ils se couvrent de plaies hideuses pour attendrir le peuple ; mais, quand la nuit vient, suivez ces vagabonds dans le cabaret reculé de quelque faubourg, lieu du rendez-vous ; vous verrez tous ces estropiés, droits et dispos, se rassembler pour leurs bruyantes orgies. Le boiteux a jeté sa béquille, l'aveugle son emplâtre, le bossu sa bosse de crin ; le manchot prend son violon, le muet donne le signal de l'intempérance effrénée. Ils boivent, ils chantent, ils s'enivrent ; la licence la plus débordée règne dans ces réunions. Ils se vantent des impôts prélevés sur la sensibilité publique, de la violence qu'ils font aux âmes compatissantes et crédules. Ils se communiquent leurs secrets, ils répètent leurs rôles lamentables avec des éclats de rire licencieux. La communauté des femmes est en usage, comme à Lacédémone, parmi ces misérables, qui, dans une égalité scandaleuse, ne reconnaissent aucun principe, et ont dépouillé ces sentiments de pudeur qui semblent innés chez tous les hommes policés. Ils se félicitent de subsister sans rien faire, de partager tous les plaisirs de la société sans en connaître les charges. Les enfants qui proviennent de ces commerces infâmes et illicites sont adoptés par les premiers d'entre eux qui ont besoin d'un objet innocent pour exciter la pitié publique. Ils dressent leur voix enfantine à l'accent de la mendicité ; et à mesure que l'enfant grandit, il transforme en métier la funeste éducation qu'on lui a donnée. Lorsqu'ils manquent d'enfants, ces misérables enlèvent ceux d'autrui. Alors ils contournent et disloquent leurs membres pour leur donner ce qu'ils appellent *des jambes et des bras de Dieu*. Cet infâme et criminel métier enrichissait autrefois plus encore qu'il n'enrichit aujourd'hui. On a vu des mendiants donner des 50 et 40,000 francs en mariage à leurs filles, et vivre chez eux très-commodément après avoir *râlé* une journée entière pour attirer des aumônes abondantes. »

Ce portrait du mendiant de Paris fut tracé en 1782. En voici un autre écrit en 1859 :

« La mendicité est la forme la plus sensible et la plus grossière de l'indigence sollicitieuse. Elle s'adresse indifféremment à tous et à chacun ; elle erre de porte en porte, de lieu en lieu ; elle s'établit sur la voie publique, sur le seuil des temples ; elle cherche les endroits les plus fréquentés ; elle ne se borne pas à exprimer ses besoins, elle en étale les tristes symptômes ; elle cherche à émouvoir par ses dehors autant que par son langage ; elle se rend hideuse pour devenir éloquente ; elle se dégrade pour triompher. Le mendiant quitte sa demeure, son pays même ; il cherche des visages inconnus, des personnes qui ne l'ont jamais vu et qui ne le reverront jamais ; il s'abreuve d'humiliations comme à plaisir : l'indigence alors ne reçoit plus des bienfaits, elle perçoit des tributs ; elle ne doit rien à la charité, elle doit tout à la fatigue ou à la crainte. »

Les mendiants font une triste partie de l'humanité, mais enfin ils en font partie ; et on ne saurait se défendre de leur accorder encore quelque indulgence quand on

réfléchit que, dans nos sociétés modernes, l'immense majorité des hommes naît entre une borne et un échafaud. Mais cette indulgence n'est due qu'à celui qui ne peut vivre du travail de son intelligence ou de ses mains. Lors donc qu'un homme n'a reçu de la nature que des bras, s'il est momentanément privé de leur usage par les infirmités physiques qui l'assiègent, par les accidents nombreux auxquels il est exposé, et quelquefois même par les préventions de ses semblables, il se trouve tout à coup placé entre l'aumône, le crime ou la mort. Il commence à mendier par besoin, il continue par habitude. S'il est d'un tempérament disposé à s'allanguir, ses forces physiques diminuent, son moral se dégrade, et il n'offre plus de l'homme qu'une empreinte pâle et défigurée. Si sa vigueur résiste à l'habitude de la mendicité, il passe à celle du vol, et de celle-ci à des crimes plus grands.

On a remarqué qu'on trouve rarement dans les dépôts de mendicité deux individus valides au-dessus de la taille de cinq pieds deux pouces. C'est qu'une taille avantageuse est une première fortune donnée par la nature. Et puis, l'homme d'une belle taille en a l'orgueil, et il aurait plus de peine qu'un autre à descendre au métier de mendiant. Par la raison contraire, on a retrouvé, dans ces asiles, les infortunés qui étaient affligés d'infirmités extérieures qui rendaient leur aspect dégoûtant. Repoussés de partout, tout courage s'éteint dans leurs âmes, et ils emploient la difformité dont la nature les a affligés à la seule chose où elle puisse leur être utile, à implorer l'aumône de leurs semblables. Ils en contractent l'habitude, et finissent par se complaire dans cette disgrâce qui d'abord avait fait leur tourment. Si on abaisse les yeux sur les mendiants qui circulent dans les rues ou dans les places publiques, on reconnaîtra la vérité de cette observation. La plus grande partie est affectée des infirmités dont on parle, et ceux qui ne les ont pas reçues de la nature trouvent le secret de les feindre.

On a encore remarqué dans les dépôts de mendicité que, toutes choses égales d'ailleurs, les individus dont la couleur des cheveux est rousse ou blonde y sont plus nombreux que ne le comporte leur proportion, dans la société, avec les hommes dont les cheveux sont bruns. Le fait s'explique, quant aux hommes roux, par l'espèce de défaveur qui s'attache encore à eux en France ; et, quant aux hommes blonds, par cette croyance commune que la couleur blonde des cheveux dénote un tempérament lymphatique, et que les hommes de ce tempérament ont, en général, moins de ressort dans le caractère et plus de propension à l'affaiblissement physique ou moral. On a aussi tiré des inductions de la couleur des yeux et de certaines habitudes du corps qui indiquent de la faiblesse dans l'organisation du cerveau, et une disposition à la monomanie. « On voit, dit à ce sujet M. le comte Beugnot, combien d'observations utiles ou curieuses se présentent en une matière trop dédaignée, et sur laquelle la physiologie aurait aussi le droit d'être entendue. »

Quant au mendiant véritablement valide, nulle excuse ne peut le justifier. Mendiant, il est, par cela seul, coupable ; valide, il se confond avec ceux qui ne le sont pas, et usurpe sa part de la pitié qu'excitent à bon droit les autres. Son existence est donc un vol permanent fait à la société. Dès qu'il vit, en effet, il dérobe, de quelque façon qu'il s'y prenne, le produit du travail des autres. Malheureusement

la prison n'est point une peine pour le mendiant ; c'est encore pour lui une manière de vivre aux dépens d'autrui. Il y trouve à peine une gêne.

Entrons dans la maison de répression de Saint-Denis ; nous y trouverons de curieuses physionomies à étudier.

Voici d'abord *Constant*, celui dont on a dit : « Il a beau se rouler dans les ruisseaux, il s'y lave au lieu de s'y tacher. » *Constant* n'est jamais si rangé qu'en prison, où il a soin de venir lui-même quand on ne l'y amène pas. Il s'est attaché à cette maison comme l'escargot à sa coquille. Il a tellement pris ses habitudes ici, que rien ne lui plaît autre part. En captivité, c'est un cheval à l'ouvrage ; en liberté, il ne voudrait pas bourrer des pipes à raison de 6 francs par jour.

Près de lui, sur cette chaise, est le père *Yart*. Il a quatre-vingts ans à peu près. Regardez cette face, semblable à une tête de mort couverte d'un parchemin mouillé : si vous pouviez voir ce qu'il y a d'écrit au fond de ces rides, votre sang se glacera d'effroi...

Cet autre, qui panse sa jambe au soleil, se nomme *Lévêque*. Étant libre, il a voulu détrôner Vidocq, dont il était un des plus fins agents ; et ce dernier l'a fait enfermer à Saint-Denis pour le restant de ses jours.

Là aussi était *Leblond*... *Leblond* n'a fait qu'un saut de Saint-Denis aux galères. Et pourtant, a-t-on vu jamais un être plus doux, meilleur, moins dangereux ! Sans famille, sans métier, sans intelligence, sans passions, incapable de discerner le bien du mieux, et le mauvais du pire, en sortant du dépôt, il a rencontré des voleurs qu'il y avait connus, et il a volé. Si le hasard eût aussi bien placé un prêtre sur sa route, il eût servi la messe¹.

En voici un autre : celui-ci a mendié toute sa vie : tout jeune enfant, il avait tendu la main aux passants, tranquillement assis sur les degrés du Pont-Neuf, entre une cage remplie de chiens et une marchande de décrets républicains ; jeune homme, il avait eu le talent d'être assez contrefait pour se dérober à la gloire militaire de l'empire ; il mendiait alors au nom de la royauté perdue et des malheurs de notre antique noblesse ; quand la royauté nous fut rendue, il se fit soldat d'Austerlitz et d'Arcole, il tendit la main au nom de la gloire française et des revers de Waterloo² ; depuis la révolution de 1830, il se dit blessé de juillet, et montre aux passants le coup de feu qu'il a reçu dans les trois glorieuses.

Voyez-vous là-bas cette espèce de fantôme, tantôt noir, tantôt blanc, tantôt gris ? C'est une mendiante qui se tient voilée, avec deux petits enfants à son cou, et deux autres gisant à ses pieds. Sa main sale et son bras décharné s'allongent vers vous de dessous le haillon qui les couvre, lorsque vous venez à passer près de la borne, ou du réverbère, ou de l'arbre, ou du coin de rue où elle semble enracinée comme un terme. Vous passez froidement sans détourner la tête, et sans vous sentir ému du son de sa voix, parce que tant de misères feintes exploitent la charité publique, que votre bourse, comme votre cœur, reste fermée devant les misères réelles.

¹ Hippolyte Raynal, *Malheur et Poésie*, et *Sous les Ferrous*.

² Jules Janin, *L'Âne mort*.

La vanité est un mobile que ne manque jamais de faire agir le mendiant, car le mendiant exploite cette faiblesse du cœur avec une habileté qui manque rarement de lui réussir. Son premier soin, avant de vous aborder, est de voir d'un coup d'œil qui vous êtes ; et si par hasard il a entendu prononcer votre nom, ou votre qualité, ou votre titre, il s'empresse aussitôt de vous saluer du même nom, de la même qualité, du même titre.

Pour arracher à *Sterne* son dernier sou, le plus rusé des mendiants de Montreuil ne se donna d'autre peine que de l'appeler *Milord*. « Ce mot tout seul valait l'argent, » dit *Sterne*¹. Que de fois, dans mes voyages, le bout de ruban de ma boutonnière a servi à dénouer les cordons de ma bourse : *Monsieur le chevalier* !

C'est au dépôt de mendicité de Villers-Cotterets et dans la maison de répression de Saint-Denis qu'on enferme les pauvres valides trouvés mendiant dans les rues de Paris. Les impotents et les malades sont reçus dans les seize mille lits des hôpitaux de cette vaste cité, et les 400,000 francs de revenu de ses cinquante-quatre bureaux de bienfaisance secourent vingt mille pauvres à domicile.

Depuis les mesures énergiques adoptées par le préfet de police Debelleyne, et rigoureusement suivies par ses successeurs, les rues, les quais, les ponts, les places publiques de la capitale ne sont plus souillés du hideux tableau qu'y présentait la mendicité étalant de toutes parts ses haillons et ses plaies, et poursuivant tous les passants de ses cris. Aujourd'hui, la mendicité ne trouve plus à s'y exercer qu'à la dérobee, sous les traits de jeunes Savoyards dansant en demandant *un petit sou*, ou de quelques vieilles gens, aveugles ou infirmes, vous offrant, au coin d'une borne, des épingles ou des allumettes chimiques.

Mais la mendicité, refoulée de Paris, se répand dans la banlieue et dans les départements voisins. Elle harcèle surtout les voyageurs sur les grandes routes et à l'arrivée des diligences.

Il y a des provinces qui n'ont aucun mendiant à elles, mais qui sont tributaires de tous les mendiants des environs. On peut citer, entre autres, le pays de Champagne, en Berry, où le paysan mène une vie presque primitive, et où les fermes sont organisées comme du temps des patriarches : ce pays ne fournit pas de pauvres, mais il en reçoit en grand nombre des contrées environnantes, qui viennent, chaque année, faire la quête. Il y a des mendiants dont le retour périodique est attendu à jour fixe. Ils arrivent avec des ânes chargés de paniers pleins de leurs enfants. On les héberge, on les reçoit au foyer de famille, comme de vieilles connaissances ; on écoute leurs histoires à la veillée, et l'on ne sait que par eux les événements de nos gazettes.

Comme des cinquante-huit dépôts de mendicité qui existaient en France par suite du décret de l'empereur du 5 juillet 1808, il n'en reste plus que deux aujourd'hui, il en résulte que la mendicité est libre de tendre la main dans tous les lieux où il n'existe aucun établissement de ce genre, attendu que l'article 274 du Code

¹ Voir le chapitre des Mendiants de Montreuil dans ma traduction du *Voyage sentimental*, publié chez Dentu en 1828.

pénal ne la punit de trois à six mois d'emprisonnement qu'autant qu'elle trouve près d'elle un établissement créé pour obvier à ses besoins. C'est pour cela que les tribunaux sont impuissants à sévir contre ses importunités ou ses écarts.

D'après des données qu'on a lieu de croire exactes, on évalue encore aujourd'hui à plus de 200,000 le nombre des individus qui se livrent chez nous à la mendicité; et pourtant nos tribunaux correctionnels n'en condamnent pas deux mille par année!

Ceci est un grand mal qu'il est temps de songer à guérir...

Nous avons dit, page 74 de ce volume, en quoi les prostituées devaient être assimilées aux mendiants; nous devons ajouter ici que la prostitution trouve sa plus claire explication, comme la première de ses causes, dans l'abandon des filles séduites de la part de leurs séducteurs, dans les chagrins domestiques et les mauvais traitements des parents, dans le séjour des filles aux hôpitaux, dans la contagion morale des manufactures, dans la cessation des travaux des fabriques, dans le bas prix des salaires, enfin dans la position même que nos lois ont faite aux femmes... Mais ne voyons-nous pas partout, dans ces causes de prostitution, le cachet de la misère? ne voyons-nous pas que la misère est la compagne qui toujours précède ou suit la débauche?

Une autre circonstance qui prouve que la misère entre pour la plus grande part dans les causes de la prostitution, c'est le degré d'ignorance du plus grand nombre des malheureuses qui s'y livrent. L'instruction est à si bas prix aujourd'hui en France, qu'il faut que les parents soient dans le dénûment le plus absolu pour ne pas en procurer le bienfait à leurs enfants. Or, à Paris, où l'instruction a toujours été plus généralement répandue que partout ailleurs, on ne trouve qu'une fille tant soit peu instruite sur 225, d'entièrement ignorantes.

Ce qui prouve encore que les prostituées ont surtout été amenées par la misère à leur métier dégradant, c'est que presque toutes appartiennent aux classes pauvres de la société.

Ce qui le prouve encore, c'est que, à Paris, sur sept prostituées, il s'en trouve au moins une qui est fille naturelle, et que cette proportion, basée seulement sur les actes de naissance qu'on a pu se procurer, serait assurément beaucoup plus forte si elle comprenait le nombre considérable de celles sur lesquelles il n'est pas possible d'obtenir des renseignements authentiques, et dont par conséquent l'origine est incertaine. On sait du reste quelle est dans la capitale la destinée de ces filles: abruties par les mauvais traitements, la débauche, l'ivrognerie, la misère; impliquées dans des affaires de rixes, de vol, d'escroquerie; jetées tour à tour de la prison à l'hôpital ou à la maison de refuge, quand elles ne succombent pas de bonne heure à de honteuses infirmités, elles vont terminer leur triste existence dans les hospices et dans les maisons d'aliénés.

Les cent quatre-vingt-quatorze *maisons de tolérance* que l'on compte dans Paris ne sont donc que des asiles de misère; et s'il arrive parfois, ainsi que vient de l'attester un ancien préfet de police dans ses Mémoires, qu'il y a des jeunes filles ayant les moyens d'exercer une profession honnête, chez lesquelles un fatal esprit

de vertige, ou un penchant effréné pour l'indépendance, ou enfin la paresse, agissent avec une telle force, que, sans avoir de faute à se reprocher, elles veulent passionnément devenir filles perdues, croyons que c'est là une rare exception, et que, dans l'ignoble galerie de portraits que le même préfet a eu l'étrange idée de faire faire de toutes les filles de bas étage, il en est peu qui se soient vendues pour autre chose que pour se procurer un toit, des vêtements et du pain.

VAGABONDS.

A la différence de la mendicité, le vagabondage est par lui-même un délit.

Le Code pénal appelle vagabonds ou gens sans aveu les individus qui n'ont ni domicile certain ni moyens de subsistance, et n'exercent habituellement ni métier ni profession. (Art. 270.)

Le vagabond se rencontre partout où l'on exerce des industries illicites ou criminelles; il en est l'artisan-né. Comme personnification de toutes les classes de malfaiteurs, le vagabond ne doit point nous occuper ici. Nous en avons parlé ailleurs¹. Nous n'avons à parler en ce moment du vagabondage que dans l'acception la plus restreinte de ce mot, c'est-à-dire de cette partie de la population pauvre qui comprend cette foule de misérables qui, couverts de haillons, vivent dans une oisiveté constante, et, dépourvus de toute prévoyance et de toute énergie, touchent à l'état de mendicité par leur existence précaire. C'est principalement dans les grandes villes que végètent et pullulent ces êtres dégradés. Uniquement préoccupés du moment présent, ils affluent dans les halles et dans les marchés, pour y gagner, au moyen de quelques commissions, leur pain et leur pitance de chaque jour. Partout où la charité privée distribue ses secours, on est sûr de les voir accourir. C'est sur eux principalement que *l'homme au petit manteau bleu* répand ses libéralités chaque hiver. Autour d'une marmite au large ventre, abritée par un large parapluie, vient se grouper un essaim de ces malheureux; munis chacun d'un bol et d'une cuiller appartenant à l'homme charitable, ils reçoivent successivement une ration de soupe. Ces hommes, qui, par une ferme volonté, auraient pu s'élever au rang honorable d'ouvrier, n'ont pas honte de descendre à la condition de mendiant déguisé, car en réalité ce ne sont que des mendiants. Ils ne demandent pas publiquement l'aumône, il est vrai, mais ils la reçoivent sous une forme de secours tolérée par l'autorité. C'est avec l'aide de ce secours qu'ils parviennent, pendant la saison rigoureuse, à trouver dans leur gain quotidien de quoi se procurer un second repas et un gîte pour la nuit. En été, beaucoup d'entre eux couchent en plein air².

Le vagabondage est une passion pour un grand nombre d'enfants du peuple. Il en

¹ Voir les *Détenus*, et ci-après, p. 44.

² Fregier, *des Classes dangereuses*, t. I.

est qui ont été repris en état de vagabondage jusqu'à quarante fois. On en cite un, entre autres, que la police trouve et ramasse toujours seul. Jamais aucun fait répréhensible, autre que celui d'une vie errante, n'a motivé son arrestation. Il n'est pas besoin de dire dans quel état de misère se trouvent les enfants maîtrisés par cette passion, lorsqu'ils rentrent ou qu'ils sont ramenés dans le sein de leurs familles. Ils n'ont ni bas, ni cravate, ni mouchoir, ni casquette, ni gilet; tout cela a été vendu pour apaiser la faim, ou pour jouer, ou pour aller au spectacle.

Les jeunes vagabonds de Paris, c'est-à-dire les enfants de sept à seize ans qui mènent une vie errante et oisive, soit par goût, soit par entraînement, soit par nécessité, forment entre eux une espèce de corps dont les membres doivent se soutenir mutuellement pour échapper aux recherches des parents ou des maîtres d'apprentissage¹. Les moins pervers ou les plus timides mendient ou fréquentent les marchés et les halles pour y offrir leurs services aux marchands et aux acheteurs; les autres commettent de petits vols. Tous s'adonnent au jeu avec passion. On cite de ces malheureux enfants qui se sont privés de manger pendant deux jours pour satisfaire ce goût fatal. Le spectacle aussi a pour eux le plus irrésistible attrait: ennemis de tout travail utile et sérieux, plongés, quand ils sont à l'école, dans une espèce de somnolence, ils ne se lassent pas au dehors de courir et de jouer. Ils sillonnent Paris dans tous les sens; tout ce qui frappe leur curiosité les attire: le bruit, le tumulte, la sédition, l'émeute surtout. Arcole était un jeune vagabond qui s'est fait tuer héroïquement le 28 juillet 1830, en hissant un drapeau tricolore au haut de l'arcade du pont suspendu qui porte aujourd'hui son nom.

Les jeunes vagabonds qui se livrent au vol dirigent principalement leurs tentatives contre les marchands étalagistes et contre les curieux qui se groupent, sur les boulevards, devant les marchands de gravures. Tous les lieux de réunion publique sont, du reste, le théâtre habituel de leurs exploits. La vie de ces enfants est tellement désordonnée, qu'ils passent souvent, dans l'espace de quelques jours, d'une aisance relative à un complet dénûment. Aussi, pendant la belle saison, et lorsque ce dénûment se fait sentir, ils ont coutume de reposer la nuit sur des bateaux, sous les arches des ponts, sous les piliers des halles, sous les voitures, dans des caves, dans les carrières, sur les fours à plâtre, en un mot, partout où ils peuvent trouver un abri; en hiver, ils couchent dans les garnis les plus sales et les plus infimes.

Quant aux vagabonds adultes, qu'on désigne, en style d'argot, sous le nom de *goèpeurs*, leur type se résume parfaitement dans celui que nous offre le compte rendu suivant d'une audience du tribunal correctionnel de la Seine.

« *Monsieur le président.* — Roland, vous êtes prévenu de vagabondage.

« — Attendez donc un peu qu' je m' débarbouille les yeux. Dieu de Dieu! que vous avez un beau soleil ici, vous autres, en comparaison de c'te diable de Souricière!... M'y v'là... à c'te heure. Vous disiez donc que j'étais prévenu de vagabondage? J' n'en disconviens pas. Après?

¹ Fregier, *des Classes dangereuses*, t. 1.

« — Vous êtes convenu dans l'instruction que vous aviez été déjà poursuivi soixante fois pour le même délit.

« — Soixante fois! j'ai dit ça par *ironie*, pour faire rire ce grand sec d'instruction qu'avait pas l'air gai du tout. Il est certain toujours que nous avons déjà eu l'honneur de nous voir relativement au vagabondage, qu'est mon goût, mon inclination à moi; mais jamais pour autre chose, foi de Roland, qu'est mon nom, jamais! jamais!

« — Vous n'avez pas d'asile?

« — Pas pour le moment: v'là quatre mois que j' bois et que j' couche dans la rue. C'est mon idée, quoi! j'aime la rue; avec ça qu'on en fait de si belles à présent! C'est pas exclusivement pour les chiens peut-être?

« — Vous n'avez pas de profession, pas d'état?

« — Pardon pour ça, j' suis serrurier; y a mon livret dans vos tas de papiers.

« — Oui; mais malheureusement il n'a été signé par aucun maître depuis 1812.

« — Ça n'empêche pas que j'ai travaillé ça. Vous jugez bien que si j' n'avais pas travaillé depuis 1812, y m' serait poussé de l'herbe dans les mains et dans l'estomac. Du tout, j' travaillais le matin à la halle.

« — Que pouviez-vous faire de votre état de serrurier à la halle?

« — J' travaillais pour ces dames; j' leur raccommodais leurs chaufferettes de tôle, j' leur mettais des poignées en fil de fer à leurs *gueux*: j' travaillais, quoi! Mais vous jugez bien qu' ça ne va plus les chaufferettes, d'une canicule comme ça. Du reste, j' vous en veux pas; faites votre état: me v'là obéissant et soumis comme toujours. Tout c' que je vous demande... pas de surveillance; j' veux pas voyager, moi; j' veux pas quitter Paris, enfant de la butte Saint-Roch. Envoyez-moi au dépôt; on travaille, mais l'ouvrage est douce.

« — Comment, à votre âge, cinquante ans! Vous êtes fort et bien portant.

« — J' suis estropié; j'ai attrapé un effort, comme vous dites, en 1812, et j' vous jure bien que je n' m'en donnerai plus d'effort. »

Le tribunal condamne Roland à trois mois de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

« A la bonne heure! bien jugé, ça; v'là le dépôt assuré. C'est embêtant tout de même, trois mois à l'ombre, d'un soleil comme ça! Mais bah! c'est égal, j' vous en veux pas; c'est votre état. Salut bien, président et toute la compagnie. »

M. Fregier ne porte qu'à quinze cents le nombre des vagabonds de tout âge qui battent le pavé de Paris; mais il est certain que le chiffre en est beaucoup plus élevé.

Il est une classe de vagabonds peu connus dans la capitale et dont les excursions s'étendent rarement plus loin que les départements frontières; nous voulons parler des Bohémiens. Les Bohémiens forment une race à part, et dont la physiologie est étrange. J'en ai vu plusieurs, l'été dernier, dans les prisons de Metz, de Sarreguemines, de Thionville, de Strasbourg. J'ai remarqué surtout une grande et jeune Bohémienne qu'on avait arrêtée le matin. Ses cheveux étaient noirs, luisants, longs et droits. Sa tête était nue comme ses pieds; ses pieds étaient petits comme ses mains. Le haillon rouge et bleu qui la couvrait était vaguë, et laissait deviner

pourtant la souplesse de son torse, non cette souplesse efféminée de nos tailles de salon, mais cette souplesse vigoureuse de la nature sauvage. Elle était grande, sans l'être trop; svelte sans maigreur; fraîche sans couleur. Sa peau était fine et son teint cuivré; son front bas, ses sourcils arqués, ses cils épais, sa paupière large, l'orbite de l'œil creuse, sa prunelle noire, étincelante; son regard fixe, son nez grec, son menton court, ses dents comme aiguisées et blanches, sa bouche fendue, ses lèvres plates, humides et vermeilles; son sourire... oh! je n'ai point d'expression pour son sourire; je puis me le rappeler, non le rendre. Comme elle n'entendait que l'allemand, et le mauvais allemand, je ne pus lui faire comprendre un mot, ni en comprendre un d'elle. Un peintre avait obtenu la permission de faire son portrait; s'il l'expose au Salon, nous verrons enfin la Esmeralda.

M. Balbi s'est livré à des recherches minutieuses sur la race des Bohémiens. Il a constaté qu'il y en avait cent mille en Europe, et que dix mille habitent la France.

Béranger en a écrit l'histoire morale dans une admirable chanson.

Un article à part leur sera consacré dans ce livre.

MALFAITEURS.

Les malfaiteurs forment cette variété de mendiants qui, dans Gil Blas, demandent l'aumône *l'escopette au poing*.

M. Gisquet porte à trente mille le nombre des personnes qui, si elles trouvaient votre bourse sur la voie publique, et avaient la certitude de n'être pas aperçues, la ramasseraient et la mettraient dans leur poche, quoique sachant qu'elle vous appartient; à vingt mille le nombre de celles qui la restitueraient si vous la réclamez; à dix mille le nombre de celles qui tâcheraient de conserver la bourse, soit en niant de l'avoir ramassée, soit en la faisant passer en d'autres mains, soit en soutenant qu'elle leur appartient.

Combien, dans ces dix mille, y en a-t-il qui prendraient votre bourse sur un meuble, sur une banquette, ou dans une loge de théâtre? Six mille. — Combien d'entre eux chercheraient à la prendre dans votre poche? Trois mille. — Combien, sur ces trois mille, en compterait-on qui, pour la voler, s'introduiraient, en votre absence et en crochetant vos portes, dans votre maison? Deux mille. — Combien, de ces derniers, iraient jusqu'à s'introduire chez vous, pendant la nuit, avec escalade et effraction? De mille à douze cents. — Enfin, à combien peut-on évaluer ceux qui seraient décidés d'avance à vous assassiner pour consommer le vol? A six cents au moins.

J'ignore sur quels faits constatés reposent ces données de l'ancien préfet de police de Paris. Ce que je sais, c'est que les malfaiteurs pullulent à Paris, comme dans toutes les autres villes riches et surtout manufacturières. Ce que je sais, c'est que là où naissent et se développent les richesses de l'industrie, là aussi naissent et se développent proportionnellement toutes les misères du crime. D'où il suit qu'il y a



nécessairement entre l'industrie et la misère une corrélation intime, qui fait que l'une est nécessairement solidaire de l'autre.

Que cette solidarité pèse sur l'industrie comme l'effet d'une cause dont elle est innocente ou coupable, toujours est-il que la misère, dans les villes à industrie, a sa source première dans l'industrie, ainsi que le crime qui, comme elle, en est la conséquence forcée.

Voyez les départements agricoles. Ces départements sont les plus pauvres. Cependant il y a moins d'indigents que dans les départements industriels ; il y a aussi beaucoup moins de crimes. Pourquoi ? C'est que la misère agricole a les vertus de sa mère, l'agriculture, tandis que la misère industrielle a tous les vices de la sienne, l'industrie.

La misère agricole est sobre, frugale, patiente. Vivant de peu, elle a besoin de peu ; pour elle, la pauvreté est une vertu chrétienne, ou plutôt c'est vertu pour elle que de savoir la supporter. Cette science est presque toute sa science. La garder intacte et la transmettre à ses enfants, est un devoir dans lequel elle trouve son bonheur ; son malheur commence quand elle l'oublie : elle l'oublie quand le vent des villes souffle sur elle. Alors, les besoins nouveaux qu'il lui apporte lui suggèrent la pensée du crime, mais les crimes qu'elle commet alors se ressentent de leur origine ; il en est même d'immoraux, tels que l'infanticide, qui sont plus fréquents dans les communes rurales que dans les communes urbaines, et qui, cependant, témoignent de la plus grande moralité des campagnes.

La misère industrielle, au contraire, est intempérante, dissolue, impatiente. Vivant de beaucoup, elle a besoin de beaucoup. Pour elle, la pauvreté est un métier fructueux qu'elle exploite. Quand le métier ne va plus, elle *sait* comment on y supplée. Cette science, elle l'a apprise des vices mêmes qu'elle a à satisfaire. Cette science, qu'elle a sucée avec le lait de sa nourrice, elle la transmet aussi, elle, à ses enfants, et c'est ainsi que se perpétue, dans nos grands centres de population, cette hideuse et menaçante famille de mendiants, d'oisifs et de débauchés, qui sont la plaie honteuse de notre civilisation moderne.

M. le comte d'Angeville a cherché à laver l'industrie et les villes manufacturières de l'imputation qui leur est faite d'engendrer à la fois le paupérisme et le crime. Il prétend que les publicistes qui ont voulu établir une connexité absolue entre l'industrie et le paupérisme n'ont pas assez fait entrer dans leurs considérations les émigrations des campagnes dans les villes, et les émigrations des départements pauvres dans les départements riches et industriels. A l'appui de ce dire, M. d'Angeville cite le département des Bouches-du-Rhône qui, en 1855, comptait six cent cinquante-neuf mendiants, dont trois cent vingt et un résidaient à Marseille, et dont quatre-vingt-dix-sept appartenaient à des pays étrangers, et cent vingt-quatre à divers autres départements de la France. Le même statisticien fait des rapprochements analogues à l'égard de la population criminelle ou mendicante de plusieurs autres grandes villes riches ou manufacturières. Mais qu'importe que les mendiants ou les criminels d'une ville appartiennent ou non à cette ville par leur naissance ? Du moment où le crime et le paupérisme se manifestent plutôt là qu'ailleurs, il est clair qu'ils y trouvent

un aliment, un appât, un encouragement qui leur manque ailleurs. Dès lors, l'argument que nous avons posé subsiste, quelle que soit l'origine des mendiants et des coupables qui se réunissent de préférence là où l'industrie les attire.

Quoi qu'il en soit, au surplus, à cet égard, ce que nous tenons surtout à établir ici, c'est que les malfaiteurs le deviennent rarement parce qu'ils sont pauvres, tandis qu'ils deviennent toujours pauvres parce qu'ils sont malfaiteurs.

Ceci trouve sa preuve dans l'exemple des libérés.

LIBÉRÉS.

Nous ne ferons dériver la preuve que la misère est toujours le produit du crime, ni des remords ni des angoisses morales que la justice divine inflige aux condamnés de la justice humaine : cette preuve ne réside que dans la main de Dieu. Nous la ferons dériver seulement des effets matériels qui sont la conséquence inévitable du crime, et qui atteignent surtout les libérés ; celle-ci réside dans la main des hommes.

Le coupable, frappé de condamnation, n'expie pas seulement son crime par la privation de sa liberté, il l'expie encore et surtout par la perte de sa fortune et par la tache indélébile que cette condamnation imprime à sa famille. Que de familles ruinées et misérables, de riches ou aisées qu'elles étaient, le sont devenues uniquement parce que leur chef ou l'un de leurs membres subissait ou avait subi quelques années de prison ! Les frais de poursuite, les indemnités, les amendes, sont autant de sources de misère qui viennent ajouter les pertes d'argent à la perte bien autrement désastreuse de l'honneur et de la réputation.

Une fois sorti de prison, le condamné pourra-t-il, au moins, réhabiliter son nom et sa fortune ? Hélas ! l'un et l'autre sont à jamais perdus pour le libéré.

Hier, le prisonnier avait un asile, du pain, du travail, des vêtements et la certitude d'être bien soigné s'il souffrait. Aujourd'hui, les portes de la prison lui sont ouvertes ; — il est libre.

Il est libre ! mais quelles ressources, quels moyens d'existence va lui fournir cette liberté ?

Si les individus frappés par la loi jouissent, dans les prisons, d'un sort assez doux, leur malheur réel commence à l'époque de leur libération.

En effet, lorsqu'un homme que le désordre, la paresse et la misère avaient conduit au crime, a subi la peine qui lui fut infligée ; lorsque, ayant satisfait à la loi, il est délivré de ses fers, quel accueil l'attend dans la société à laquelle il est rendu ?

S'il a une famille, elle le répudie ; ou si elle lui accorde quelques légers secours, c'est souvent à la condition qu'il fuira les lieux qu'elle habite.

Le prisonnier est donc presque toujours sans famille en sortant de prison.

Trouvera-t-il du moins aide et protection chez les étrangers ?

Hélas ! A peine est-il dans un atelier où il peut manier la lime ou la scie, dans

une ferme où il vaque à la garde des bestiaux, dans une famille chez laquelle il est soumis aux lois de la domesticité, trahi par l'attirail indispensable des signalements, par la brutale indiscrétion des agents subalternes de la police, le libéré est dans une inquiétude continuelle ; jeté d'atelier en atelier, de village en village, d'antichambre en antichambre, accusé partout, repoussé partout, il ne voit plus qu'un asile, c'est le bague ; qu'une clef pour en ouvrir l'accès, c'est le fer ; qu'une recommandation pour y être admis, c'est le crime.

« Combien, dit le directeur de l'une de nos maisons centrales, ne pourrais-je pas citer de pauvres prisonniers dont la conduite m'avait semblé mériter le plus vif intérêt, et que j'ai vu rentrer en prison par suite de ce préjugé ! J'en sais un, entre mille, qui, après avoir achevé son ban sans donner lieu au plus léger reproche sur sa conduite, a fait onze boutiques dans l'espace de treize mois, sans pouvoir obtenir, malgré les excellents certificats que je lui avais délivrés, qu'on osât le conserver en sa qualité de détenu libéré. On lui disait : « Je n'ai pas à me plaindre de vous, mais comment vous envoyer placer de l'ouvrage chez une pratique ? je les perdrais toutes les unes après les autres ; ALLEZ-VOUS-EN. » Ce malheureux, qui avait déposé une partie de sa masse de réserve entre les mains d'un tiers, est venu le prier de la lui conserver pour son retour en prison ; puis il s'en est allé, face à face d'un gendarme, voler un petit pot d'étain de 20 à 50 centimes ; et, pour ce délit volontaire et forcé, il subit, en ce moment, une condamnation de treize mois d'emprisonnement. »

Ainsi donc, le crime conduit inévitablement le libéré à la misère, et la misère le reconduit inévitablement au crime : triste et fatal pèlerinage dont les allées et les retours ne sont que trop fréquemment constatés par le nombre toujours croissant des récidives.

Il est une autre classe de malheureux qu'une première chute pousse nécessairement aussi à une seconde : ce sont les *graciés*. Les graciés sortent de prison avec une sorte de baptême royal qui les lave de la souillure de leur condamnation, mais l'eau lustrale de ce baptême ne suffit pas pour les réhabiliter dans l'opinion publique. L'opinion publique ne croit point au repentir, et la contamination des prisons est telle, que quiconque y a été enfermé, n'importe à quel titre, est marqué au front d'un stigmate déshonorant.

C'est pour cela que les *sortants* doivent exciter aussi notre sollicitude. Les *sortants* sont les libérés de prison qui n'ont eu aucune peine à y subir. Tels sont les prévenus acquittés et les accusés absous, après détention préventive. Mais le préjugé, plus fort que la loi, plus fort que la raison, ne fait aucune distinction entre ceux qui sortent de prison. Il les condamne tous, il ne fait grâce à personne. Tous, à ses yeux, sont coupables ; tous doivent subir cette peine perpétuelle qui survit à toutes les peines du Code, bien qu'elle ne soit point écrite dans le Code, la peine du mépris public.

Le crime, même soupçonné, imprime donc une tache ineffaçable, et cette tache a pour conséquence funeste la misère de celui sur qui elle tombe.

On frémit quand on songe au nombre toujours grossissant des individus qui sortent chaque année de nos prisons et de nos bagnes. Les relevés officiels cons-

latent que Paris ne renferme pas, année commune, au delà de dix-sept cents libérés soumis à la surveillance de la police ; mais ce chiffre s'augmente prodigieusement de tous les libérés qui ne sont pas soumis à la surveillance, et de tous ceux qui s'en sont affranchis, et de tous ceux qui ont rompu leur ban, et qui viennent se perdre au sein de l'immense population de la capitale, et de tous ceux enfin qui ont séjourné, à un titre quelconque, dans l'une ou l'autre de nos prisons. Le nombre de ceux-ci s'élève à plus de cinquante mille chaque année dans toute la France ; de sorte que, pendant une période de dix ans, la France reçoit et nourrit dans son sein plus d'un demi-million de libérés de toute sorte qui jettent partout le germe de tous les vices, c'est-à-dire de toutes les misères qu'ils ont puisées en prison.

Ajoutons à cette masse effrayante celle des enfants trouvés et abandonnés, dont le nombre et la dépense s'accroissent chaque année, et nous aurons encore une idée plus complète des ferments démoralisateurs que la société moderne recèle dans son sein.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

On comprend, en général, sous le nom d'*enfant trouvé*, l'enfant nouveau-né dont les père et mère se débarrassent, soit en l'*exposant* de jour ou de nuit dans un lieu public quelconque, soit en le faisant déposer dans l'intérieur même d'un hospice, soit en le faisant déposer dans le *tour* extérieur, si l'hospice leur offre cette facilité. Nous disons en *faisant* déposer, car ce n'est ni le père ni la mère qui le déposent eux-mêmes ; voulant rester inconnus, ils se servent d'une sage-femme ou d'un agent intermédiaire qui fait de cet office un métier souvent lucratif pour lui¹. Les intermédiaires se font peu scrupule d'aider les parents dans cet acte de délaissement, lorsque les parents eux-mêmes ne se croient pas coupables. Les uns et les autres partagent l'opinion généralement répandue, et signalée dans les rapports officiels, de l'existence d'une sorte de droit consistant à mettre à la charge du pays tous les enfants nés hors mariage, et même des enfants légitimes, lorsque les familles sont indigentes².

Il y a cette différence entre l'enfant trouvé et l'enfant abandonné, que celui-ci peut être délaissé par ses parents à différents âges, et que le mystère qui enveloppe toujours l'exposition ou le dépôt du nouveau-né n'accompagne qu'exceptionnellement l'abandon de l'enfant déjà élevé³. Quand l'abandon a besoin du secret,

¹ A Paris, la personne qui se charge d'apporter l'enfant à l'hospice reçoit pour ce courtage une rétribution de 10 à 15 francs ; d'autres rétributions sont payées, par la suite, aux intermédiaires pour d'autres services, comme de procurer des nouvelles de l'enfant, etc., etc.

² Voyez Rapport présenté au roi, en 1837, sur les hôpitaux et hospices, par le ministre de l'intérieur, p. 67, 72, etc.

³ Les enfants trouvés sont ceux qui, nés de pères et mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un

c'est qu'il est coupable et qu'il n'a point d'excuse. Alors l'enfant abandonné devient ainsi une autre espèce d'enfant trouvé.

La France, en 1784, ne comptait, suivant M. Necker, que quarante mille enfants trouvés, au-dessous de douze ans. Depuis, ce nombre s'est successivement accru jusqu'à cent vingt-neuf mille, et les dépenses correspondantes se sont progressivement élevées de 4,090,000 à 10,240,000 francs, chiffre de 1855¹.

Ainsi, le nombre des enfants trouvés a plus que triplé, en France, depuis 1784, et dans les quinze ans qui ont suivi la mise à exécution du décret du 19 janvier 1811, lequel supposait une dépense de 4,000,000 environ, il y a eu dans les dépenses une augmentation de plus de moitié².

rien quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir. Les enfants abandonnés sont ceux qui, nés de pères et mères connus, et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes, à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux. » Décret du 19 janvier 1811, art. 2 et 3.

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.	DÉPENSES. Fr.	ANNÉES.	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.	DÉPENSES. Fr.
1784	40,000		1823	111,767	
1798	51,000		1824	117,767	9,800,212
1809	69,000		1825	117,305	9,796,780
1815	81,500		1826	116,377	9,662,066
1817	87,700		1827	114,384	9,485,661
1818	92,200		1828	114,307	9,445,575
1818	98,100		1829	115,472	9,458,896
1819	99,346		1830	118,073	9,590,411
1820	102,103		1831	125,869	10,386,946
1821	106,403		1832	127,982	10,58,800
1822	109,297		1833	129,699	10,240,262

² Si une semblable augmentation ne se remarque pas dans le nombre des enfants exposés et dans le montant des dépenses des autres états catholiques, le chiffre annuel des uns et des autres n'en est pas moins beaucoup plus considérable que dans les états protestants. Les états catholiques et les états protestants présentent deux systèmes contraires sur les enfants trouvés. Dans les premiers : des hospices, le secret des admissions, l'interdiction de la recherche de la paternité, et un nombre immense d'enfants trouvés ; dans les seconds : point de tours, point d'hospices, l'obligation pour la fille mère de nourrir son enfant, la recherche de la paternité autorisée, et peu, in fine, peu d'expositions de nouveau-nés. Notez qu'il y a plus d'infanticides dans les pays catholiques que dans les pays protestants. Cela n'empêche pas qu'il y ait dans les pays protestants beaucoup de naissances illégitimes, autant et plus d'enfants naturels quelquefois que dans les pays catholiques. Si donc les pays protestants n'ont qu'un petit nombre d'enfants trouvés, c'est moins parce qu'on ne voit chez eux ni tours ni hospices, que parce que leur législation rend ces établissements inutiles en pourvoyant d'une autre manière, et souvent peut-être aux dépens des mœurs, à l'entretien des enfants illégitimes. A Londres, trente nouveau-nés seulement sont exposés chaque année, et Londres cependant paraît être celle des villes de l'Europe où l'immoralité est portée au plus haut degré. Cette grande cité n'a pas d'hospice pour les enfants trouvés, mais on y comptait en 1850 sept mille quatre cents enfants qui vivaient d'aumônes recueillies sur la voie publique. (Terme et Monfalcon, p. 158.) En France, aux neuf cent soixante et un mille deux cent vingt-six naissances qui ont lieu chaque année, correspondent annuellement trente-deux mille expositions d'enfants. C'est une exposition sur trente naissances. (*Ibid.*, 155.) La France compte annuellement trente-trois mille sept cent quarante-deux enfants trouvés et abandonnés : c'est trois cent quatre-vingt-douze pour le département moyen, ou, en d'autres

Quelles sont les causes de cet accroissement progressif qui excite au plus haut degré la sollicitude des conseils généraux et des Chambres, et qui préoccupe à un si haut point l'opinion publique et le gouvernement?

Quelle que soit la divergence d'opinion des publicistes à ce sujet, la misère doit incontestablement occuper le premier rang parmi ces causes; c'est pourquoi nous plaçons la multiplicité des enfants trouvés au nombre des signes indicateurs de la misère. Toutefois, il faut distinguer, à cet égard, entre les enfants trouvés et les enfants abandonnés. Le mystère qui est de l'essence de l'exposition des enfants trouvés n'est pas, en effet, un signe certain de la pauvreté de la mère; il est seulement un signe certain de la faute qu'elle a commise et de l'intérêt qu'elle a et qu'elle met à la cacher. Le mystère, au contraire, n'étant point de l'essence de l'abandon, l'abandon est presque toujours l'indice de la pauvreté, en ce sens que la pauvreté peut rendre l'abandon inévitable. Seule; du moins, elle peut s'excuser; seule, elle peut être avouée pour motif.

M. de Gérando, qui, le premier, a établi cette distinction importante, présente, à cet égard, une considération qui ne l'est pas moins. Nous voulons parler de l'intérêt qu'une fille mère attache au mystère dont elle enveloppe sa faute, et des conséquences qui en résultent pour le sort de son enfant. Cet intérêt, ces conséquences dépendent du degré de sévérité avec lequel l'opinion condamne une telle faute, et des conséquences qu'entraîne sa révélation.

Dans les pays où une fille mère est généralement repoussée de la société, bannie de la famille, où elle perd sa place, où il n'y a plus pour elle de possibilité de trouver un époux, la plupart des enfants naturels seront exposés ou déposés par les mères. Dans ces pays, le nombre des enfants trouvés sera plus élevé, sans que les mœurs soient plus corrompues, et, peut-être, en raison même de ce que les mœurs sont moins corrompues, et les fautes qui les offensent jugées avec plus de rigueur. Dans les pays, au contraire, où une fille mère ne craint pas de se montrer, où elle reste dans sa famille, chez ses maîtres, se place comme nourrice, se marie ensuite, et se marie ordinairement avec le père de son enfant, il n'y a pas de motif puissant pour que la mère expose ou dépose le nouveau-né auquel elle a donné le jour.

Dans la plus grande partie de la France, surtout dans les contrées de l'ouest, du centre et du midi, l'opinion juge avec une grande rigueur les filles mères. Voilà pourquoi, dans plusieurs des anciens départements de la Bretagne, dans la Haute-Loire, la Vienne, l'Ardèche, le Gard, Tarn-et-Garonne, le nombre des expositions se rapproche davantage de celui des naissances illégitimes, en même temps que le nombre des naissances illégitimes s'y montre plus faible.

En Allemagne et en Suisse, l'opinion prononce contre les filles mères des arrêts moins redoutables. Presque toujours elles s'établissent, et, le plus souvent, avec le

termes, c'est, en moyenne, trois cent quatre-vingt-douze par département. Pour mille naissances tant légitimes que naturelles, on a trente-cinq enfants trouvés et abandonnés, ou trois et demi pour cent pour le département moyen. (Documents statistiques publiés en 1835 par le ministre du commerce.)



complice de leur faute. Voilà pourquoi les expositions y sont si rares, quoique les naissances illégitimes y soient si fréquentes. Et ceci explique comment, en France, le même phénomène se reproduit dans les départements limitrophes de l'Allemagne, qui ont quelque affinité de mœurs avec les peuples germaniques, comme le Haut et le Bas-Rhin, les Vosges, la Moselle, le Jura, la Haute-Saône, où le nombre des naissances illégitimes influe peu sur les expositions d'enfants.

Ceci explique aussi pourquoi les expositions d'enfants sont si rares dans les contrées où la recherche de la paternité est admise.

Enfin, ceci explique pourquoi le nombre des infanticides, loin de se proportionner à celui des naissances illégitimes, suit le plus souvent une proportion inverse, et pourquoi les départements de l'ouest et du centre de la France, ceux où les mœurs conservent le plus de pureté, sont cependant dans la classe de ceux où le nombre des infanticides se montre le plus élevé, relativement à la population¹.

La misère donc n'est point à elle seule, ni par elle-même, une cause qui détermine l'exposition des enfants, avec les précautions du secret. La misère peut se joindre aux circonstances que nous venons d'indiquer pour entraîner une mère, intéressée à cacher sa faute, à choisir de préférence ce mode pour se débarrasser de son enfant. La mère pauvre évitera ainsi la dépense de la vêtue, des mois de nourriture, de la pension après le sevrage ; mais la misère, par elle-même, ne commanderait pas le secret, elle chercherait plutôt à se produire pour obtenir l'assistance. La misère seulement peut concourir à augmenter les expositions avec secret, quoique seule elle ne tende point à les produire. C'est pour cela qu'on voit assez généralement leur nombre s'accroître à la suite des grandes calamités publiques ; ce qui a fait dire à Malthus que le nombre des enfants exposés est plus grand dans les mauvaises années où le produit moyen ne suffit pas pour nourrir la population actuelle.

Quant à l'abandon des enfants, la misère seule peut porter une mère à délaisser l'enfant qu'elle a nourri, qu'elle a élevé, dont elle a pris les premiers soins, ou du moins la misère peut être la cause première, la cause déterminante de ce délaissement. « La débauche fait les enfants naturels, dit M. Benoiston de Châteauneuf, la misère produit les enfants abandonnés. — Ne faisons pas, ajoute l'auteur des *Considérations sur les enfants trouvés*, ne faisons pas la nature humaine plus méchante qu'elle ne l'est en effet, et croyons que la misère arrache au moins à leurs mères autant d'enfants que le libertinage. — De toutes les causes qu'une mère peut

¹ Du reste, le nombre des accusations d'infanticide est peu considérable : il s'élève à peine à soixante par année en France. Mais quel est le rapport de ces accusations avec le nombre réel des avortements ? C'est ce qu'on ne peut même conjecturer. A Paris, le nombre des avortements doit être très-considérable. Il y a des gens qui font métier d'en procurer les moyens, et il y a à peine dix accusations d'infanticide par an. (De Gérando, II, 265.) Et puis, que d'infanticides inconnus, impunis ! Dernièrement, une fille mère ayant été traduite en Cour d'assises pour infanticide, les recherches que l'accusation nécessita firent découvrir les ossements de six autres cadavres d'enfants enfouis dans un jardin. Ces six autres infanticides n'avaient été ni connus ni poursuivis. Le jury recula devant la condamnation à mort, en raison des circonstances atténuantes !...

alléguer pour se justifier du criminel abandon de son enfant, la plus pressante, disent MM. Terme et Montfalcon, c'est l'impossibilité absolue de le nourrir. « Tel est quelquefois, en effet, le degré de la misère des ouvriers, dans les grandes villes, que ces hommes de travail peuvent difficilement pourvoir au premier de leurs besoins matériels. Si les devoirs d'une mère sont doux à remplir, ce n'est pas pour le pauvre qui manque de tout. Combien de pauvres ménages manquent de pain et sont par conséquent hors d'état de subvenir au salaire d'une nourrice étrangère ! Combien de femmes mères, sans travail, et réduites à l'impossibilité de se nourrir elles-mêmes d'aliments convenables, voient avec désespoir le lait manquer à leur sein flétri ! Alors l'abandon leur apparaît comme une ressource, et elles en usent avec d'autant moins de regret, qu'elles sont sûres que leurs enfants seront mieux soignés à l'hospice où on les recueille, que dans la maison paternelle où l'on ne peut plus les nourrir. »

Et puis, la misère déprave ; et les sentiments naturels périssent dans un cœur corrompu. La charge d'une famille apparaît seule alors ; les sacrifices qu'elle impose ne trouvent point de compensation dans le cercle des intérêts matériels ; et comme il est dans la nature de l'homme de chercher son bien, il se débarrasse de ses enfants toutes les fois que la loi pénale lui en laisse la faculté et que sa position lui en fait un besoin. « On ne peut nier, dit M. Remacle, que dans une société comme la nôtre, à la fois corrompue et souffrante, une pareille cause n'ait multiplié les abandons à l'infini. »

La même cause agit, plus souvent qu'on ne le pense, sur le sort d'une autre classe de pauvres, celle des orphelins.

ORPHELINS PAUVRES.

« Les orphelins, porte l'art. 6 du décret du 19 janvier 1811, sont ceux qui, n'ayant plus ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence. » La multiplicité des orphelins pauvres est donc une manifestation de la misère, puisque leur nombre accroît en proportion de celui des familles indigentes.

D'après divers renseignements statistiques, il doit exister en France dix-huit mille orphelins ou enfants abandonnés, dont la dépense individuelle peut être évaluée à environ 85 francs par an. La somme totale s'élève donc à 1,560,000 francs.

Généralement les orphelins sont reçus et entretenus, en province, dans les hospices communs. Quelquefois pourtant ils sont disséminés au dehors. Mais, en général, les enfants recueillis à ce titre sont en très-petit nombre. L'hospice de la Charité de Lyon, par exemple, en a quarante tout au plus à sa charge. Celui de Rouen en admet, terme moyen, cinq par année et en place quatre au dehors. Cependant, le bel hospice d'orphelins de Nancy renferme cent un enfants des deux sexes ; il est aujourd'hui pour la France un établissement modèle, qui serait digne d'être imité. Paris a un hospice spécial pour les orphelins des deux sexes. Il entretient aujourd'hui plus

de treize cents enfants, dont cinq cents filles. Mille de ces orphelins sont placés à la campagne ou mis en apprentissage, les autres sont élevés à l'hospice.

Malheureusement le décret impérial du 19 janvier 1811, qui consacre le droit des orphelins à être secourus, garde le silence sur les ressources qui devront être consacrées à ce secours. Il est résulté de là que, tandis que les frais de l'éducation des enfants trouvés et abandonnés sont restés à la charge de l'état et des départements, on n'a pu, dans le silence du texte, recourir, pour l'éducation des orphelins, qu'aux ressources propres des hospices et aux subventions des communes. Mais les hospices n'ont pu prendre à leur compte l'éducation des orphelins que dans le cas où les fondations leur en imposaient le devoir, où leurs revenus leur en laissent les moyens. C'est pourquoi, dans l'impossibilité où se trouvent souvent les communes et les bureaux de bienfaisance d'élever les orphelins qui leur appartiennent, les administrations locales se sont vues souvent réduites à faire délaissier ces pauvres enfants pour les faire recueillir ensuite à titre d'*abandonnés*.

Les orphelins sont donc presque partout, en France, confiés aux soins volontaires de la charité privée et des associations de bienfaisance.

Ces associations et les institutions qu'elles ont fondées y sont nombreuses, mais elles le sont surtout en Italie, leur berceau, et ne le sont pas moins en Allemagne, en Prusse, en Suisse, en Hollande, en Belgique, en Russie, en Angleterre, aux États-Unis. Partout on sent qu'il s'agit là d'un genre de malheur que, la plupart du temps, aucune puissance humaine ne peut prévenir, et qui doit trouver sympathie dans tous les cœurs.

Nous en dirons autant des aveugles et des sourds-muets.

AVEUGLES ET SOURDS-MUETS.

On ne peut placer au nombre des signes révélateurs de la misère l'infirmité naturelle des sourds-muets et des aveugles. Cependant cette classe d'infortunés appartenant en majeure partie à la classe pauvre, on peut dire qu'elle appartient naturellement à notre sujet. Nous ne nous en occuperons toutefois ici que pour fournir sur le nombre de ces malheureux quelques documents statistiques généralement peu connus¹.

On présume qu'il existe en France environ vingt mille sourds-muets, c'est-à-dire un sur seize cents habitants. Sur ce nombre, la majeure partie (quelques statisticiens en élèvent la proportion à vingt-trois sur vingt-quatre) appartiennent à des familles malheureuses, ce qui pourrait faire croire que la misère entre pour beaucoup dans les causes naturelles de cette double infirmité. La misère, en tout cas, la propage et l'entretient si elle ne la crée pas ; car ces malheureux, privés des moyens d'exprimer leurs

¹ Voyez les articles *Aveugles et Sourds-Muets*.

besoins et leurs idées, restent, pendant toute leur vie, si l'éducation ne leur rend les sens dont ils sont privés¹, à charge à eux-mêmes, à leurs parents, à la société, et, misérables, ils engendrent, devenus hommes, de nouveaux misérables, qui, à leur tour, en engendrent d'autres, aussi ou plus misérables qu'eux.

Dans les autres états de l'Europe le nombre des sourds-muets paraît être, en général, dans une proportion analogue à celle qui est constatée en France. En Russie, on compte un sourd-muet sur quinze cent quarante-huit habitants; aux États-Unis, un sur quinze cent trente-sept. En général, la proportion varie, dans les diverses contrées, de un sourd-muet sur cinq cent trois habitants à un sur deux mille cent quatre-vingts. Mais elle se modifie singulièrement, dans le même pays, suivant les circonstances locales; elle est plus forte vers le nord, dans les montagnes. Le canton de Berne, en Suisse, contient un sourd-muet sur trois cent cinquante habitants, tandis que celui de Zurich n'en compte qu'un sur mille; et cependant, dans ce même canton, la commune de Weyach renferme un sourd-muet sur soixante-trois habitants. Dans la Corse, les sourds-muets sont dans le rapport de un à six cent cinquante-six, et, dans le département du Cher, dans le rapport de un à quatorze mille cinq cent quatre-vingt-onze. Aux États-Unis, la petite ville de Chilmark, dans le Massachusetts, renferme douze sourds-muets sur une population qui ne s'élève qu'à six cent quatre-vingt-quatorze habitants.

Quant aux aveugles, ils sont également, ainsi que nous l'avons dit, plus multipliés dans la classe indigente. Cette circonstance s'explique par plusieurs causes. Partout où la mendicité est tolérée, les aveugles figurent pour une part considérable parmi les mendiants. Leur infirmité se manifeste d'une manière sensible, et, dès le premier instant, elle excite une juste commisération. L'aveugle a, plus que tout autre, besoin de l'assistance d'autrui. Souvent la mendicité est la seule ressource de ces infortunés. Elle ajoute, dans tous les cas, à leur misère, une dégradation et des habitudes d'inaction qui aggravent encore leur infortune.

Tandis que les sourds-muets se trouvent plus nombreux en remontant vers le nord, l'inverse a lieu pour les aveugles; ils se multiplient en allant au midi.

En France, la proportion du nombre des aveugles à la population est de un sur mille cinquante, ce qui donnerait environ trente mille quatre cent cinquante aveugles. Sur ce nombre on suppose qu'il doit exister deux mille à deux mille cinq cents jeunes aveugles-nés susceptibles de recevoir l'instruction.

¹ De toutes parts s'élèvent en France et en Europe des instituts de sourds-muets; mais les gouvernements en laissent presque partout le soin aux associations privées. Je ne connais que la Hollande qui ait fait de l'instruction des sourds-muets pauvres une dette de la nation, et qui ait réuni ces pauvres enfants dans un établissement central. C'est dans la ville de Groningue, en Frise, qu'est situé cet établissement, le plus intéressant de ceux que j'ai visités. Ailleurs, l'éducation n'est donnée qu'aux sourds-muets qui peuvent la payer: là, elle est donnée gratuitement à tous les sourds-muets pauvres. Cette institution est admirable comme toutes celles que j'ai vues en Hollande. On n'y apprend pas aux enfants qu'à lire et à écrire, on leur apprend les métiers de leurs pères, et ils conservent le costume de la province et de la condition auxquelles ils appartiennent; on leur apprend aussi à prononcer le nom des outils et des autres choses dont ils peuvent avoir besoin, etc.

On compte, en Prusse, un aveugle sur seize cents habitants; en Belgique, un sur mille; en Danemark, un sur sept cent quatre-vingt-dix-huit; en Angleterre, un sur deux mille. En Amérique, on suppose qu'il n'existe que six mille aveugles.

D'après les renseignements recueillis par M. Zeune, il y a, en Égypte, un aveugle sur cent habitants, et en Norwége, un seulement sur mille. L'ophtalmie est beaucoup plus fréquente dans les pays chauds et dans ceux où la réflexion de la lumière est très-vive.

Le nombre des aveugles tend à diminuer d'une manière sensible depuis que la vaccine arrête les ravages de la petite vérole, et leur sort devient moins digne de pitié depuis que leur *tacilité*, développée par l'enseignement des écoles qui leur sont ouvertes, a communiqué à leurs doigts le sens de la vue.

Malheureusement nous n'en pouvons pas dire autant du nombre des aliénés, cette autre classe d'infortunés si dignes de notre pitié et de nos soins.

ALIENÉS.

L'aliénation mentale est plus souvent qu'on ne pense une manifestation de la misère. Les préfets ayant été consultés par M. le ministre de l'intérieur sur la question de savoir quelle est la position de fortune des aliénés traités dans les établissements publics ou particuliers de leurs départements, presque tous ont répondu que la majeure partie d'entre eux appartient à la classe pauvre. Ce qui le prouve, c'est que les frais de leur entretien sont en majeure partie à la charge des départements ou des communes; ce qui le prouve encore plus, c'est que le plus grand nombre des aliénés des départements étaient déposés dans les maisons d'arrêt comme vagabonds ou gens sans ressources, à l'époque de la promulgation de la loi de 1838. Un vingtième des aliénées admises à la Salpêtrière sont des filles publiques tombées dans un dénûment absolu. Les crétins des Alpes et des Pyrénées sont tous pauvres et appartiennent exclusivement à des familles pauvres. Il en est de même des aliénés du village de Gheel en Belgique. M. Esquirol démontre que l'hérédité est la cause prédisposante la plus ordinaire de la folie, et qu'elle est de plus d'un sixième chez les pauvres. Or, l'hérédité de la misère étant la plus commune de toutes, l'indigence doit être la cause héréditaire la plus fréquente de la folie, dans les basses classes, d'autant que la folie y est presque généralement regardée comme une maladie incurable, et que l'on ne fait rien dès lors pour la guérir. Au surplus, il suffit de parcourir les hospices d'aliénés de la France et de l'étranger pour se convaincre que ce sont surtout les classes pauvres qui sont victimes de ce mal, lequel, loin de diminuer, va toujours en augmentant¹.

¹ Par exemple, il n'y avait à Paris, en 1786, que mille neuf aliénés; il y en avait deux mille en 1815, et quatre mille en 1836. Voyez, sur cette question d'augmentation, Esquirol, *Rapport du nombre des aliénés avec la population des divers états*, t. II, p. 723 et suiv.

« La paresse, l'inconduite enfantent la pauvreté; l'immoralité et les passions désordonnées conduisent au crime; les vices de la société augmentent le nombre des pauvres et des criminels; les progrès de la civilisation multiplient donc les fous¹. »

PAUVRES HONTEUX.

Toutes les misères dont nous avons parlé jusqu'ici se produisent au grand jour et se manifestent par des actes ostensibles. Mais il est une autre misère qui se cache aux regards de tous et qu'aucune plainte, qu'aucune démonstration extérieure ne révèle. Cette misère est la plus profonde de toutes, précisément parce qu'elle souffre en silence et parce que le mystère dont elle s'enveloppe ne permet ni de la deviner ni de la secourir. Comment donc la reconnaître, puisqu'aucun signe ne l'annonce? et comment la soulager, puisque ses douleurs sont cachées? Grand est le nombre des pauvres honteux, et grand doit être le zèle qui peut aller au-devant de leurs besoins. Ces besoins, la charité chrétienne peut seule les deviner et les satisfaire. Il s'est formé, dans le royaume des Pays-Bas, des sociétés qui fournissent des secours aux pauvres honteux, et qui ont pris pour base de leur association le précepte religieux du secret des bonnes œuvres. C'est comprendre admirablement l'œuvre de la charité.

Il existe, à Paris, une association analogue pour le soulagement des débiteurs malheureux².

DÉBITEURS.

Le nombre plus ou moins grand des détenus pour dettes ou des condamnations par corps, dans un pays, pourrait être le *criterium* du degré plus ou moins élevé de sa misère, si la fiction ne prenait ici la place de la vérité, et si les causes des condamnations étaient toujours sérieuses. Mais, le plus souvent, les dettes contractées sont le résultat de l'escroquerie du créancier, ou du moins elles accusent autant sa cupidité usuraire que la pénurie réelle du débiteur. Toutefois on ne peut nier que, quelle que soit l'origine des dettes, elles n'accusent un véritable état de gêne de la part de celui qui ne peut les payer. Lors donc qu'un grand nombre d'effets de commerce sont protestés faute de paiement, lorsque des faillites se déclarent et que des bilans sont déposés, lorsque des saisies sont pratiquées sur les meubles, sur les immeubles ou sur la personne des débiteurs, lorsque des poursuites sont exercées et des condamnations prononcées contre eux, lorsque enfin la contrainte par corps s'empare du débiteur lui-même et le place en séquestre sous les verrous, alors ces faits,

¹ Esquirol, *Remarques sur la statistique des aliénés*, etc. (Annales d'hygiène, décembre 1830.)

² Voyez notre ouvrage de *l'État actuel des prisons en France*, p. 35.

s'ils sont nombreux, graves, persistants, témoignent hautement de la misère du pays ou des individus qu'ils concernent. C'est pourquoi nous plaçons les dettes au nombre des signes indicateurs de la misère.

La misère, au surplus, dans notre état de société, entre comme élément dans tous les maux dont nous souffrons. Songeons-y bien, et ne méprisons pas les signes qui l'annoncent... Si l'avenir des nations paraît s'assombrir, dit un publiciste moderne, si l'on se surprend à craindre qu'au milieu des difficultés qui les travaillent elles ne perdent le fil conducteur qui doit les sauver, c'est que l'on ne comprend pas comment, dans le conflit des intérêts, les droits de cette portion si intéressante et si nombreuse, qui n'a pour elle que son travail journalier, pourront échapper au naufrage. Peut-être ne sommes-nous pas sortis de toutes les épreuves réservées à notre époque; peut-être celles qui nous viendront de ce côté seront-elles les plus décisives, mais aussi les plus terribles!...

PROGRÈS DU PAUPÉRISME.

Aux besoins vrais ou faux de tous ces pauvres devenus mendiants, de toute cette misère devenue paupérisme, qu'avons-nous à opposer aujourd'hui? Rien autre chose, dans toute la France, que deux dépôts de mendicité légalement institués, mais qu'il dépend des départements de ne pas maintenir¹, et une maison de répression (celle de Saint-Denis), dont la légalité n'est que dans sa nécessité; — plus, quelques maisons de refuge municipales ou privées, qui ne sont entretenues que par des souscriptions volontaires.

Il est vrai que la France possède aujourd'hui mille trois cent vingt-neuf hospices ou hôpitaux ayant cinquante et un millions de revenus, et pouvant secourir plus de cinq cent mille indigents ou malades.

Il est vrai aussi qu'il y a maintenant en France six mille deux cent soixante-quinze bureaux de bienfaisance, ayant plus de dix millions de recettes et secourant à domicile près de sept cent mille individus.

Il est vrai encore que les revenus des hospices et hôpitaux de Paris, qui n'étaient en 1791 que de 8,000,000, sont aujourd'hui de 40,058,598 francs, et contiennent seize mille quatre cent quatre-vingt-onze lits.

Il est vrai, enfin, qu'outre l'état progressif des libéralités dont ces établissements sont l'objet, la charité se manifeste en France par une foule d'institutions et de sociétés de bienfaisance, qui toutes semblent se donner la main pour aller au-devant de l'indigence et obvier à la mendicité.

Mais il est vrai aussi que le paupérisme semble s'accroître en raison même des

¹ Depuis la loi du 10 mai 1838, les dépenses des dépôts de mendicité sont devenues facultatives, d'obligatoires qu'elles étaient sous l'empire du décret du 5 juillet 1808.

efforts qu'on fait pour le diminuer, et que le chiffre énorme des secours que la pauvreté absorbe chaque année semble l'équivalent de ceux qu'il faudrait encore au paupérisme pour le satisfaire.

De sorte que plus on fait pour la pauvreté, plus il reste à faire pour le paupérisme; de sorte que, en même temps que la bienfaisance répand ses dons avec plus de largesse, avec plus de générosité, sur les pauvres, le paupérisme devient proportionnellement plus besogneux, plus exigeant, plus envahissant, plus terrible. C'est comme un incendie qu'on allume en voulant l'éteindre.

Un publiciste combat comme de vaines illusions les alarmes généralement répandues sur l'accroissement progressif du paupérisme, et traite cet accroissement de chimères.

Cependant, en suivant pas à pas sa marche envahissante à travers l'Europe et les États-Unis, nous voyons que partout il grandit en marchant. C'est qu'en effet la plaie du paupérisme tend à s'élargir sans cesse, et que les remèdes employés pour la fermer n'ont eu jusqu'à ce jour pour résultat que de l'ouvrir, que de l'élargir davantage.

Et ce résultat, il ne faudrait pas le nier, alors même que la statistique prouverait que le nombre des indigents secourus n'augmente pas ou diminue; car, dans notre manière large d'envisager la misère, nous faisons surtout consister ses progrès dans le progrès du besoin. Qui nierait qu'aujourd'hui le besoin a reçu, de l'initiation des classes pauvres aux mystères des jouissances du riche, une activité fébrile, une soif insatiable, une faim dévorante pour ces jouissances qu'il envie, et au milieu desquelles il nage sans pouvoir jamais y atteindre! Le besoin est la maladie du siècle: c'est la misère moderne, misère qui étend démesurément son cercle et qui envahit les classes aisées, heureuses autrefois de ce qu'elles avaient de plus que les classes inférieures, plus malheureuses aujourd'hui de ce qu'elles ont de moins que les classes plus élevées. L'homme ne vit pas seulement de pain; l'homme n'a pas qu'un appétit à satisfaire. Quand l'appétit de ses sens est excité par le désir, et que la nourriture manque à ses passions, sa misère est plus grande, riche souvent qu'il est, que la misère du pauvre, quelque indigent qu'il soit.

Il y a une masse énorme de ces indigents auxquels la charité ne vient point en aide, et que la statistique ne comprend point dans ses tableaux. C'est cette masse effrayante qui se grossit sans cesse, au fur et à mesure des progrès de la civilisation, et qui menace sérieusement l'ordre public et nos fortunes.

Voilà ce qui explique en quoi la misère va toujours croissant, et comme quoi s'accroît avec elle le nombre des mendiants, des voleurs, des prostituées, des enfants trouvés, des enfants abandonnés, et de toute cette progéniture d'enfants dégénérés, débauchés, perdus de maladies et de dettes, qui compose l'immense famille des frères et des fils germains du vice et de la misère.

Quel remède donc apporter à ce mal?... — Le mal, nous avons pris à tâche de le peindre; à d'autres est réservée la mission de le guérir.

MOREAU-CHRISTOPHE.